

Feuille-info: Recensement pdt précoces de consommation 2018

Notice d'annonce pour les exploitations

1. Généralités

Le recensement est conduit de façon indépendante par rapport aux autres annonces qui sont effectuées directement auprès de votre acheteur et permet de relever les données à l'échelon national. Vos données seront traitées de façon confidentielle et en aucun cas transmises.

Dans une première phase ce sont les surfaces de pommes de terre précoces de consommation sous agril qui sont recensées, puis dans la seconde phase, les surfaces et dates de destruction des fanes. Ces différentes informations importantes doivent être disponibles le plus tôt possible afin de stopper à temps les importations.

Pour pouvoir obtenir une estimation de la récolte la plus exacte possible, nous sommes dépendants des données complètes et correctes que les producteurs transmettent.

Avec le renvoi de votre annonce complète et dans les délais, vous nous épargner beaucoup de travail et de frais administratifs.

Les Offices/Services cant. recensement les données sur mandat de l'USPPT. La branche des pommes de terre et les services d'annonce vous remercient sincèrement d'avance pour votre coopérative collaboration.

2. Qui est tenu d'annoncer

Toutes les exploitations suisses qui ont planté des pommes de terre précoces de consommation sous agril.

3. Comment doit-on annoncer / Formulaire

Les indications reportées dans les formulaires mis à disposition peuvent être envoyées par fax, e-mail ou par poste au bureau d'enregistrement compétent (voir verso).

Les formulaires pour les deux recensements peuvent être complétés sous www.szg.ch > Prestations > Enregistrement des données pdt précoces de consommation, sauvegardés sur l'ordinateur, remplis électroniquement et transmis par e-mail. Les annonces par téléphone ne sont possibles que dans des cas exceptionnels.

4. Que doit-on annoncer et quand

1. " Surfaces mises en culture et dates de plantation " avec le formulaire correspondant d'ici au lundi 16 avril 2018, 10.00h à votre bureau d'enregistrement compétent régionale (voir verso)

- Les surfaces couvertes qui ont été plantées durant les semaines 6 à 15.
- Ne doivent pas être annoncées les surfaces non couvertes, les surfaces avec date de plantation après le 15 avril 2018 (sem. 15) et les surfaces destinées à l'industrie.

Le recensement des surfaces n'est effectué qu'une seule fois. Même si vous n'avez pas de pommes de terre précoces de consommation sous agril, nous vous remercions de nous retourner le formulaire, afin que nous puissions vous supprimer de la liste d'envoi et par la même occasion économiser du travail et des frais administratifs.

2. „Surfaces défanées et dates de traitement“ probablement dès mi-mai / fin-mai 2018 à votre bureau d'enregistrement compétent régionale.

Les documents pour l'annonce hebdomadaire des surfaces défanées vous seront transmis début mai par l'USPPT. Ces documents seront utilisés durant 4 semaines en fonction de l'évolution de la végétation et de la situation sur le marché des pommes de terre précoces de consommation.

5. Où, auprès de qui devez-vous annoncer?

Les annonces sont à retourner aux bureaux d'enregistrement mentionnés ci-dessous:

Pour le producteur des cantons suivants	Service d'annonce			
	Nom/Adresse	Téléphone	Fax	E-Mail
AG	Landwirtschaftliches Zentrum Liebegg, Gemüse und Beeren, Liebegg 1, 5722 Gränichen	062 855 86 40	062 855 86 88	kzg@ag.ch
BE/SO	Fachstelle für Gemüse Inforama Herrenhalde 80 3232 Ins	031 636 24 13	031 636 24 11	karin.bula@vol.be.ch
FR	IAG Grangeneuve Rte de Grangeneuve 31 1725 Posieux	026 305 58 60	026 305 58 80	lutz.collet@fr.ch
SG	Landw. Zentrum SG, Fachstelle für Gemüsebau, Rheinhofstrasse 11, 9465 Salez	058 228 24 00	058 228 24 01	info@lzsg.ch
TG/SH	BBZ Arenenberg Fachstelle Gemüse- und Beerenbau TG/SH 8268 Salenstein	058 345 85 15	058 345 85 22	rosmarie.keller@tg.ch
TI	Ufficio della consulenza agricola Viale S. Franscini 17 6501 Bellinzona	079 530 58 07 091 814 35 50		silvano.ortelli@ti.ch
VD	ProConseil Grange-Verney 1510 Moudon	021 905 95 50	021 905 95 69	proconseil.moudon@prometerre.ch
VS	IFELV Case postale 416 1964 Conthey	027 345 40 40	027 345 40 50	c.martinet@ifelv.ch
ZH/LU	Strickhof Fachstelle Gemüse, Riedhofstrasse 62, 8408 Winterthur	058 105 91 70	058 105 91 21	denise.lattmann@strickhof.ch

Pour la coordination:

CCM	Centrale Suisse de la culture maraîchère Bern-Zürich-Strasse 18 3425 Koppigen	034 413 70 70	034 413 70 75	info@szg.ch
USPPT	Union suisse des producteurs des pommes de terre Belpstrasse 26 3007 Bern	056 462 50 13		kartoffelproduzenten@sbv-usp.ch